

Zones d'accélération des énergies renouvelables : de quoi parle-t-on ?

Des **secteurs géographiques propices**
aux énergies renouvelables

Définis à partir des **potentiels
énergétiques locaux**

Par les communes
après consultation des habitants

Pour sécuriser
les approvisionnements en énergie

Tout en limitant les effets négatifs liés
à l'implantation des installations

Cela se traduit par une cartographie
avec un zonage par type d'énergie

Toutes les communes françaises sont concernées !

Quels Effets ?

La création d'une zone d'accélération n'est pas une autorisation pour les projets d'énergies renouvelables !

- Un projet en zone d'accélération doit respecter les dispositions réglementaires
- Il doit donc suivre les mêmes étapes et obtenir les mêmes autorisations que pour tout projet

C'est une « garantie implicite » que localement la zone a déjà fait l'objet d'une validation

Pour les porteurs de projet :

- Gain de temps en phase de prospection
- Réduction des délais d'instruction
- Possibilité d'incitations financières

À noter : l'existence d'une zone d'accélération n'empêche pas l'autorisation de projets en dehors d'une zone